

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF) le 5 juillet 2021

Etaient présents :

FF Tir : Alain JOLY ; FF Athlétisme : Anne TOURNIER-LASSERVE ; FF Handball : Nathalie DELORD ; FF Triathlon : Cédric GOSSE ; FF Volley : Chrystel BERNOU ; FF Sport pour tous : Betty CHARLIER ; FF Golf : Charles GANDIA ; FF Badminton : Malice DEVERGIES ; FF Tir à l'Arc : Jean-Michel CLEROY ; CNSD : Sébastien CORDELETTE ; UGSEL : Cédric GUILLEMAN ; FF Hockey sur glace : Pascale DURANDARD ; FSCF : Noémie JOST ; FF Parachutisme : Claire DUVERGER ; FF Tennis : Annick RIZZOLI ; FF Force : Stéphane HATOT ; UCPA : Laurence LAVAL ; USEP : Patrick MOREL ; FF Aviron : Anne TOLLARD ; FF Baseball et Softball : Tom NAGEL ; FF Basketball : Anne-Chrystel FOGLIANI ; FF Judo : Magali BATON ; Sport Universitaire : Laure AULANIER ; FF Sport Adapté : Sandrine DESTOUCHES ; FF Handisport : Guislaine WESTELYNCK ; FF Canoë Kayak : Jean ZOUGRANA ; ASPTT : Magali ANDRIER et Jacques ROUSSEL ; FF Montagne et Escalade : Alain CARRIERE

Nombre de voix de l'ensemble des membres : 111

Nombre de voix des membres présents : 95

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration : Tanguy DE LA FOREST, Marie-Amélie LE FUR, François GENET, Jean-Jacques MULOT, Sandrine DESTOUCHES,

Assistait : Elie PATRIGEON, scrutateur

Marie-Amélie LE FUR ouvre l'Assemblée Générale ordinaire du CPSF. Elle souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée Générale et dresse le bilan de l'année écoulée, marquée évidemment par la pandémie liée au COVID-19. Cette crise sanitaire inédite a fortement impacté l'activité du CPSF, le report des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en étant l'illustration la plus éclatante. Toutefois, le CPSF a pu poursuivre son développement lors de cette année, notamment à travers l'achèvement du déploiement territorial et la mise en place des Conférences régionales du Sport auxquelles le mouvement paralympique prend part.

Elle salue les représentants en région, accompagnés des référents territoriaux.

Elle indique que Tanguy DE LA FOREST, secrétaire général, présentera le rapport d'activité 2020 et Jean-Jacques MULOT, trésorier, reviendra sur l'exercice budgétaire 2020.

Les membres présents représentant 95 voix sur 111 possibles, la présidente déclare l'Assemblée générale ouverte.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2020

Après son propos introductif, Marie-Amélie LE FUR soumet le procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 juin 2020 aux membres présents de l'AG.

Résolution N° 1 : le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 09 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité 2020 par le secrétaire général

Tanguy DE LA FOREST présente ensuite le rapport d'activité qui a été transmis aux membres de l'Assemblée Générale. Ce rapport d'activité est annexé au présent compte-rendu.

Il évoque d'abord les conséquences de la pandémie sur l'activité du CPSF, mentionnant la mise en place d'un fonctionnement dégradé les différents confinements tout en permettant la poursuite de l'activité. Plusieurs projets ont été reportés, comme l'édition 2020 de la Relève, l'expérimentation de la Formation para-accueillante ou encore le Séminaire des membres. L'activité s'est articulée autour de nouveaux projets, mis en œuvre pour la première fois :

- L'appel à projet Impact 2024, cofinancé par l'Agence nationale du Sport, Paris 2024, le CNOSF et le CPSF
- Le programme ESMS X CLUBS, lancé en décembre 2020, avec 10 projets financés avant le 31 décembre
- Les Journées des Parasports, organisés dans 4 régions
- L'appui à la FFSA et la FFH afin de pérenniser les Emplois Sportifs Qualifiés, mis en cause par le désengagement de la CNSA, avec une mobilisation institutionnelle et le déblocage d'une enveloppe exceptionnelle de 400 000 €
- L'achèvement de la structuration territoriale, avec sept nouveaux collaborateurs installés en région
- La signature d'une Convention cadre avec l'Assemblée des départements de France, signée le 03/12/2020.
- L'élaboration d'un plan d'action afin de prévenir les violences sexuelles dans le champ paralympique
- Production de 22 vidéos sur les 22 sports paralympiques

- La présence du CPSF au sein des différentes institutions (ANS, Paris 2024, CNOSF...)

En parallèle, le CPSF a poursuivi sa structuration interne. Plusieurs axes méritent d'être relevés :

- Mise en place d'un accord-cadre sur le télétravail
- Déploiement de nouveaux outils SIRH permettant un meilleur suivi des salaires, des congés et des absences

Ce rapport d'activité est mis aux voix, après avoir constaté l'absence de prise de parole.

Résolution N° 2 : l'Assemblée générale approuve le rapport d'activité 2020 présenté par le secrétaire général à l'unanimité

3. Présentation du rapport financier 2020 par le trésorier et lecture du rapport sur les comptes de la Commissaire aux Comptes

Jean-Jacques MULOT, trésorier du CPSF, présente ensuite le bilan financier de l'exercice 2020, excédentaire de 49 723 € après impôt. Les charges s'élèvent à 2,646 M€ et les produits à 2,696 M€.

Dès mars 2020, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo, en lien avec le CIO et l'IPC, a décidé du report des Jeux olympiques et paralympiques d'une année. Cette décision a sensiblement affecté le bilan 2020. En outre, le CPSF a été contraint d'annuler de nombreuses opérations ou événements. Tout ceci a conduit à modifier à plusieurs reprises le budget prévisionnel de l'exercice jusqu'à celui présenté à l'AG du 20 juin 2020.

En dépit de cette situation particulièrement incertaine et évolutive, les risques inhérents à la pandémie ont été jugulés et le CPSF n'a pas eu recours aux dispositifs exceptionnels d'aide mis en place par le Gouvernement, ses recettes n'ayant pas été affectées par la crise sanitaire.

La structuration comptable et financière du CPSF a été stable sur la durée de l'exercice. Pour la première année pleine, le Comité s'est appuyé sur une comptable salariée du CPSF.

Le cabinet KPMG a poursuivi sa mission d'expert-comptable et Raphaële Terquem a poursuivi quant à elle sa mission de Commissaire aux Comptes.

Le nouveau Plan Comptable a été appliqué en 2020, et la comptabilité analytique est restée identique par rapport à l'exercice 2019 et restera inchangée lors de l'exercice 2021.

Le montant des cotisations des membres est demeuré inchangé en 2020. Elles représentent 76 500 €, soit le niveau attendu lors de l'adoption du budget prévisionnel.

Le niveau des subventions publiques est conforme aux attentes. Le CPSF est lié avec le ministère des Sports par une convention pluriannuelle qui est arrivée à échéance à l'issue de l'exercice 2020. Ces subventions sont les suivantes :

- La subvention dite de fonctionnement atteint 350 k€, comme lors des exercices 2018 et 2019.
- La subvention liée aux délégations sportives s'élève à 750 k€, également identique aux exercices précédents en raison du lissage du versement des subventions liées aux Jeux paralympiques de Tokyo et sur
- La subvention affectée au déploiement territorial du CPSF atteint 550 k€, en augmentation sensible. En effet, le réseau régional du CPSF devait être achevé en 2020, selon les termes de la convention pluriannuelle avec l'Etat. L'embauche de sept nouveaux référents paralympiques en 2020 correspond à cet objectif.

Enfin, le CPSF a bénéficié d'un appui à la création d'un projet audiovisuel pédagogique dans la perspective de Tokyo 2020 de la part de l'Agence nationale du sport, à hauteur de 100 k€.

Conformément à règle établie à l'occasion de la clôture des comptes 2019, la redevance de cession exclusive de marques au bénéfice de Paris 2024 a été comptabilisée à hauteur d'1/12^{ème} du montant global de 9,4 M€. En effet, 2020 a été une année non-paralympique, compte tenu du report des Jeux de Tokyo 2020 en 2021. Les produits issus du JMPA sont donc de 783 k€ en 2020.

La crise pandémique a cependant perturbé l'exécution du budget voté en AG. Le CPSF a dû en effet adapter son activité de manière sensible tout en reportant sine die de nombreux événements ou projets prévus. Ainsi, le programme La Relève, malgré deux tentatives, a été décalé à juin 2021. De même, le séminaire des membres, celui des classificateurs ou encore le Regroupement paralympique prévus n'ont pu se tenir en 2020. En conséquence, les frais de missions des élus ou des salariés sont en très net recul par rapport aux prévisions.

Les fonds dédiés constitués à hauteur de 542 k€ sur la subvention du Ministère reçue pour les Jeux de Tokyo, représentant la différence entre cette subvention reçue et les missions préparatoires aux Jeux comptabilisées en 2020.

Malgré la crise sanitaire, les opérations suivantes ont pu être maintenues :

- La création du « Team La Relève » qui regroupe les personnes à haut potentiel qui ont participé au programme de détection et qui bénéficient d'un appui du CPSF à hauteur de 83 000 €.
- La mise en place du projet ESMS X CLUBS
- La contribution, à hauteur de 45 k€, au Forum des athlètes organisé par le CNOSF, Paris 2024 et le CPSF.

Jean-Jacques Mulot propose ensuite à l'Assemblée générale d'affecter le résultat après impôts, de 49723€, en réserve pour projets.

À la suite de la présentation du rapport de gestion, Marie-Amélie Le Fur donne la parole à Mme Raphaële Terquem, commissaire aux comptes. Cette dernière présente son rapport de gestion, après avoir rappelé le cadre légal de son office. Elle rappelle que le CPSF a bien appliqué le nouveau plan comptable des associations et précise que le report des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 ne présente pas de risques financiers majeurs. Elle achève sa présentation en informant l'Assemblée générale que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

A l'issue de ces présentations, Tanguy De La Forest, après avoir demandé si des prises de parole étaient souhaitées, met aux voix deux résolutions.

Résolution N° 3 : l'Assemblée générale approuve le rapport financier 2020 et les comptes annuels 2020, présentés par le Trésorier, à l'unanimité.

Résolution N° 4 : Après avoir entendu le rapport de la Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale approuve l'arrêté des comptes du CPSF au 31 décembre 2020, à l'unanimité.

4. Barème des cotisations

Jean-Jacques Mulot propose que le barème de cotisations reste inchangé.

Résolution N° 5 : Sur proposition du Trésorier, l'Assemblée générale reconduit à l'unanimité le barème de cotisations.

5. Lecture du rapport spécial de la Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Raphaële Terquem présente ensuite son rapport spécial sur les conventions réglementées. Elle indique qu'il ne lui a pas été donné avis d'une nouvelle convention sur l'exercice.

6. Financement de la Fondation de l'Institut de Santé parasport connecté

Marie-Amélie Le Fur propose ensuite de laisser la parole au Pr François GENET afin qu'il présente le projet de l'Institut Santé Parasport Connecté. Il indique qu'il s'agit d'un projet novateur qui associe recherche, formation et pratique du sport-santé pour les personnes en situation de handicap, association le Département des Yvelines, l'Université de Paris-Saclay-Saint Quentin en Yvelines et les Hôpitaux Universitaires de Paris Ile de France Ouest. Pluridisciplinaire, l'ISPC vise à proposer un centre d'excellence autour du parasport en associant des compétences multiples.

Afin de rassembler les partenaires essentiels au projet, François Genêt précise que le modèle juridique de la Fondation paraît le plus adapté afin de permettre d'achever la préfiguration dès 2024 et d'atteindre un modèle cible de 18000 consultations, 4950 évaluations pluridisciplinaires, 89 ETP et 5,9M€ de budget en 2029/2030.

Marie-Amélie Le Fur reprend ensuite la parole pour souligner la grande qualité de ce projet. Elle insiste sur le fait que la nature de l'ISPC rend cet équipement et l'ambition qui l'accompagne particulièrement stratégique dans le modèle de développement du mouvement paralympique. Elle estime que le CPSF a vocation à s'appuyer et prendre part à de tels projets et propose que l'institution intègre le collège des membres fondateurs de l'ISPC et abonde à hauteur de 300k€ en 2021 les fonds de la fondation.

Plusieurs prises de parole saluent la présentation de François Genet et approuvent l'investissement du CPSF. Tanguy De La Forest met aux voix cette résolution.

Résolution N° 6 : Après la présentation du projet de l'ISPC, l'Assemblée générale approuve le principe d'un investissement de 300 000€ au bénéfice de la Fondation Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC), sous réserve de sa création effective.

7. Présentation et approbation du budget prévisionnel pour 2021

Jean-Jacques MULOT reprend ensuite la parole afin de présenter le budget prévisionnel de l'année 2021, qui est une année paralympique avec les Jeux de Tokyo. Les charges et produits dépassent ainsi 7,3M€. Le projet de budget a été transmis aux membres de l'Assemblée générale.

Plusieurs faits marquants doivent être relevés :

- L'exercice 2021 constitue le premier exercice durant lequel le déploiement territorial est pleinement opérationnel sur toute l'année. En outre, le pôle territorial voit ses moyens renforcés afin d'intégrer l'appui exceptionnel à la FFH et la FFSA s'agissant des ESQ (400k€), la participation à la seconde édition

de l'appel à projet impact 2024 (200k€), le déploiement de la formation para-accueillante (90k€).

- Les Jeux paralympiques regroupent près de la moitié des charges (3,2M€), dont environ 2,3M€ pour la délégation sportive et 0,550M€ de fonds dédiés pour les Jeux paralympiques de Pékin 2022.
- Pour la première fois, le CPSF va contribuer à un projet de célébration des Jeux olympiques et paralympiques depuis la France avec la contribution au Live des Jeux qui sera située au Trocadéro (0,4M€).

S'agissant des produits, la ventilation est la suivante :

- Plus de 4,4M€ de fonds publics, en provenance principalement du Ministère des Sports, mais aussi, pour la première fois, de la Ville de Paris.
- Plus de 2,3M€ sont issus du contrat dit JMPA signé avec Paris 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Jean-Jacques Mulot achève sa présentation en soulignant la forte montée en charge du budget du CPSF en cette année paralympique tout en indiquant que la situation semble saine pour cette année particulière.

Tanguy De La Forest met ensuite aux voix le budget prévisionnel.

Résolution N° 7 : l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour 2021 à l'unanimité

8. Présentation de l'élection des administrateurs

Tanguy De La Forest souligne ensuite que le mandat des administrateurs du CPSF s'achève et qu'il convient de procéder à leur renouvellement. Il rappelle que le Conseil d'administration est composé de 12 membres élus et de 2 membres désignés par lui. Il explique ensuite les modalités de vote électronique et test effectué par chacun des votants.

Avant de procéder au vote, il invite chacun des candidats à se présenter, ce qui est fait oralement par les présents et par voie de vidéo pour ceux qui sont excusés.

Le vote électronique test ayant présenté des incohérences, il est proposé d'effectuer le vote par bulletins secrets, grâce à une urne prévue à cet effet.

Collège des fédérations fondatrices (8 sièges à pourvoir)

Pour FFH : 4 sièges à pourvoir et 4 candidats

- Marie- Amélie LE FUR
- Sylvain PAILLETTE
- Gaël RIVIERE

- Guislaine WESTELYNCK

Pour FFSA : 4 sièges à pourvoir et 4 candidats

- Nathalie CATAJAR
- Sandrine DESTOUCHES
- Claude GISSOT
- Marc TRUFFAUT

Pour ce collège, le nombre de candidat n'excédant pas le nombre de siège à pourvoir, il n'est pas procédé au vote, conformément aux statuts. Les huit candidats sont donc désignés administrateurs du CPSF.

Le collège paralympique : 2 sièges à pourvoir et 4 candidats

- Cédric GOSSE - FF Triathlon
- Nathalie HUET - FF Badminton
- Jean-Jacques MULOT - FF Aviron
- Dominique OLHMANN - FF Tir à l'Arc

Il est ensuite procédé au vote du collège paralympique. Devant la défaillance du vote électronique, un vote à bulletins secrets est mis en place.

Le résultat du vote est le suivant :

- Cédric GOSSE : 51 voix
- Jean-Jacques MULOT : 85 voix
- Nathalie Huet : 23 voix
- Dominique Olhmann : 29 voix

Sont élus représentants des fédérations paralympiques : Jean-Jacques MULOT et Cédric GOSSE.

Pour le collège Sports Associés : 1 siège à pourvoir et 3 candidats

- Laure AULANIER - FF Sport Universitaire
- Charles GANDIA - FF Golf
- Jean-Marc SAINT-GEOURS - FF Surf

On procède au vote du collège sports associés, le vote électronique ne fonctionnant plus, on vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

- Charles Gandia : 44 voix
- Laure Aulanier : 22 voix
- Jean-Marc Saint Geours : 12 voix

Pour le collège Représentant des athlètes : 1 siège à pourvoir et 1 candidat

- Tanguy DE LA FOREST - Para Tir Sportif

Pour ce collège, le nombre de candidat n'excédant pas le nombre de siège à pourvoir, il n'est pas procédé au vote, conformément aux statuts.

Conformément aux statuts, la séance de l'Assemblée générale est suspendue afin que le nouveau Conseil d'administration puisse se réunir et proposer une candidature à la présidence du CPSF.

La séance reprend sous la présidence de Charles Gandia, administrateur doyen d'âge. Il informe l'Assemblée générale que le Conseil d'administration a choisi de proposer Marie-Amélie Le Fur à la présidence du CPSF.

Il est procédé à un vote à mains levées. Marie-Amélie Le Fur est élue à l'unanimité des membres présents.

Elle remercie les membres présents en soulignant la nécessité, pour le CPSF, d'être au service de ses fédérations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.



Marie-Amélie Le Fur
Présidente



Tanguy De la Forest
Secrétaire Général